

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSEE PAR LA SOCIETE ORIL EN VUE DE L'EXTENSION D'UN BATIMENT

ZONE D'ACTIVITES DE BACLAIR A BOLBEC

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 13 avril 2022, il sera procédé en Mairie de Bolbec, du lundi 9 mai 2022 à 9 h 00 au jeudi 9 juin 2022 à 17 h 00 soit pendant une durée de 32 jours, à une enquête publique portant sur le projet de permis de construire déposé par la société ORIL, en vue de l'extension d'un bâtiment sur son site Zone de Baclair à Bolbec.

Toute information relative au projet de permis de construire peut être demandée auprès de M. Julien NORMAND, société ORIL - Julien.normand@sevier.com. Le public est informé que cette demande de permis de construire s'inscrit dans le cadre d'un projet de réalisation d'une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Projet relatif à l'installation d'un nouvel atelier de production de principes actifs pharmaceutiques sur les communes de Bolbec et Falfeuil.

Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Maire de BOLBEC.

Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision spéciale accordant la possibilité de commencer les travaux avant délivrance de l'autorisation environnementale est le Préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, l'information de la possibilité de commencer les travaux par anticipation, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la Mairie de Bolbec (8 square du Général Leclerc - BP 70045 - 76210 BOLBEC) pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier est également consultable : sur le site internet de la ville de Bolbec : www.bolbec.fr et sur un poste informatique mis à disposition du public aux Services techniques (1 bis rue Louise Michel - 76210 BOLBEC).

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Toute observation peut, en outre, être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur : à l'adresse de la Mairie de BOLBEC : 8 square du Général Leclerc - BP 70045 - 76210 BOLBEC ou par voie électronique, à l'adresse : services.techniques@bolbec.fr.

M. Laurent HONDO, ingénieur SNCF à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assure trois permanences à la mairie de Bolbec, afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants :

- le lundi 9 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 9 juin 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 9 juin 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

En raison de l'épidémie de covid-19, le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations. Cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définies au niveau national.

Le commissaire enquêteur transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Maire dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public aux Services Techniques, un an après la clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Ville de BOLBEC.

210632.pdf

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BUPE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Caux Seine Agglo

Il sera procédé du mardi 3 mai 2022 à 8h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30, soit pour une durée de dix-huit jours, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Lintot.

L'autorité compétente pour prendre les décisions est le préfet de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Lintot pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Monsieur Dominique Lefebvre, ingénieur consultant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Lintot, aux jours et heures suivants :

- mardi 3 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- vendredi 13 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- vendredi 20 mai 2022 de 15h30 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Lintot - 1 rue de la Maine - 76210 Lintot.

- par voie électronique, à l'adresse : prefequenqu@seine-maritime.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet).

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo, au Service de l'intercommunalité - Allée du Castillon - BP 20062 - 76170 Lillebonne (02 32 84 40 40).

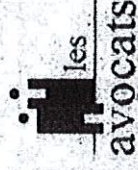
Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des politiques publiques et de l'environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Lintot.

210632.pdf

Vie



CABINET FIDUCIAIRE DE NORMANDIE
Société d'Avocats
3 Impasse Dumont - CAEN (Calvados)

PBM INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 000 euros
Siège social : Route de Rouen
27500 MANNEVILLE SUR RISLE
418 656 153 RCS BERNAY

AVIS

En date du 30 mars 2022, l'associé unique a pris acte de la démission de Mme Christine ANFOSSO de son mandat de commissaire aux comptes, supplanté et décidé de ne pas procéder à son remplacement.

POUR UNIQUE AVI
210480.pdf



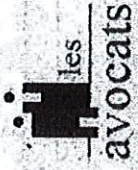
CABINET FIDUCIAIRE DE NORMANDIE
Société d'Avocats
3 Impasse Dumont - CAEN (Calvados)

PBM 31
Société par actions simplifiée
au capital de 800 000 euros
Siège social : Route de Rouen
27500 MANNEVILLE SUR RISLE
353 291 230 RCS BERNAY

AVIS

En date du 30 mars 2022, l'associé unique a pris acte de la démission de Mme Christine ANFOSSO de son mandat de commissaire aux comptes, supplanté et décidé de ne pas procéder à son remplacement.

POUR UNIQUE AVI
210481.pdf



CABINET FIDUCIAIRE DE NORMANDIE
Société d'Avocats
3 Impasse Dumont - CAEN (Calvados)

PBM INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 000 euros
Siège social : Route de Rouen

Vie de société

ANCES LES

...ité par
...ntiel de
...ence

LES LES

LAURE
coordination
publiques
territorial
publique
nement

LAURE
LAURE
coordination
publiques
territorial
publique
nement

LAURE
LAURE
coordination
publiques
territorial
publique
nement

CAMPAGNE DE CAUX

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal,
et abrogation
des cartes communales des
communes de HOUQUETOT,
SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
VATTETOT-SOUS-BEAUMONT
et VIRVILLE

L'enquête publique se tiendra du mardi 19 avril à 9h au jeudi 19 mai 2022 à 18h, dans les mairies des communes de Goderville, Bréauté, Bretteville-du-Grand-Caux, Ecrainville, Saint-Macloou-la-Brière, Houquetot, Vattetot-sous-Beaumont et Virville. Les dossiers pourront y être consultés aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes CAMPAGNE-DE-CAUX, autorité compétente, et sur son site internet : <https://campagne-de-caux.fr/>. Un poste informatique sera également disponible à la mairie de GODERVILLE pour la consultation du dossier.

M^{me} Mirielle AUGÉ, Commissaire Enquêteur, inspectrice de l'Éducation Nationale en retraite, est désignée en qualité de Présidente de la commission d'enquête. Elle est assistée de deux Commissaires Enquêteurs : M^{me} Sylvie BON-HOMME, enseignante à la retraite, et M. Michel NEDELLEC, proviseur à la retraite. La commission d'enquête assurera 14 permanences les jours et lieux suivants :
1. Mardi 19 avril, à GODERVILLE, de 9h à 12h.
2. Vendredi 22 avril, à SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, de 15h à 18h.
3. Samedi 23 avril, à BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, de 9h à 12h.
4. Mardi 26 avril, à BREAUITE, de 15h à 18h.
5. Jeudi 28 avril, à VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, de 15h à 18h.
6. Lundi 2 mai, à GODERVILLE, de 9h à 12h.
7. Lundi 2 mai, à VIRVILLE, de 15h à 18h.
8. Mercredi 4 mai, à ECRAINVILLE, de 9h à 12h.
9. Jeudi 5 mai, à SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, de 9h à 12h.
10. Jeudi 5 mai, à BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, de 15h à 18h.
11. Samedi 14 mai, à BREAUITE, de 9h à 12h.
12. Lundi 16 mai, à ECRAINVILLE, de 15h à 18h.
13. mardi 17 mai, à HOUQUETOT, de 15h à 18h.
14. Jeudi 19 mai, à GODERVILLE, de 15h à 18h.

Les observations et propositions pourront être déposées pendant toute la durée de l'enquête :
- Sur les registres papiers disponibles dans les mairies de Goderville, Bréauté, Bretteville-du-Grand-Caux, Ecrainville, Saint-Macloou-la-Brière, Houquetot, Vattetot-sous-Beaumont et Virville.
- Par courrier électronique à : enquete@campagne-de-caux.fr
- Par courrier à la Communauté de Communes CAMPAGNE-DE-CAUX, en précisant que ce dernier est adressé à "M^{me} la Présidente de la commission d'enquête - Enquête publique CAMPAGNE-DE-CAUX, 52 impasse du Lin, 76110 GODERVILLE

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes. Il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires liées au Covid-19 mises en place dans chaque lieu de consultation du dossier. Des réception du rapport d'enquête, le Président de la Communauté de Communes adresse les copies du rapport et les conclusions et avis motivés de la commission d'enquête aux maires des 22 communes pour y être tenues à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Durant le même délai, le rapport et les conclusions motivés sont également consultables à la Communauté de Communes CAMPAGNE-DE-CAUX sur son site internet www.ccaux.fr et la Préfecture de Seine-Maritime.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête est ouverte du 6 mai 2022 au 20 mai 2022 inclus. M^{me} Gisèle CAHARD, professeure des écoles retraitée, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur. Pendant cette période, le public pourra consulter le dossier en mairie aux heures de permanence et déposer ses observations sur le registre. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public le 20 mai de 18h à 19h.

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 13 avril 2022, il sera procédé en mairie de BOLBEC, du lundi 9 mai 2022 à 9h au jeudi 9 juin 2022 à 17h, soit pendant une durée de 32 jours, à une enquête publique portant sur le projet de permis de construire déposé par la Société ORIL, en vue de l'extension d'un bâtiment sur son site Zone de Baclair à BOLBEC.

Toute information relative au projet de permis de construire peut être demandée auprès de M. Julien NORMAND, Société ORIL - julien.normand@servier.com

Le public est informé que cette demande de permis de construire s'inscrit dans le cadre d'un projet nécessitant une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Projet relatif à l'installation d'un nouvel atelier de production de principes actifs pharmaceutiques sur les communes de BOLBEC et BAFFRETOIT.

Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Maire de BOLBEC. Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision spéciale accordant la possibilité de commencer les travaux avant délimitance de l'autorisation environnementale est le Préfet de la Seine-Maritime. Les pièces du dossier d'enquête, l'information de la possibilité de commencer les travaux par anticipation, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la Mairie de BOLBEC (9 square du Général Lederc, BP 70045, 76210 BOLBEC) pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville de BOLBEC : www.bolbec.fr et sur un poste informatique mis à disposition du public aux Services Techniques (1 bis rue Louise Michel, 76210 BOLBEC). Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Toute observation peut, en outre, être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur : à l'adresse de la Mairie de BOLBEC : 9 square du Général Lederc, BP 70045, 76210 BOLBEC ou par voie électronique, à l'adresse : services.techniques@bolbec.fr

M. Laurent HONDO, ingénieur SNCF à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assure trois permanences à la mairie de BOLBEC, afin de recevoir les observations du public, aux jours et heures suivants : le lundi 9 mai 2022 de 9h à 12h, le jeudi 19 mai 2022 de 9h à 12h, le jeudi 9 juin 2022 de 14h à 17h. En raison de l'épidémie de covid-19, le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations. Cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définies au niveau national. Le commissaire enquêteur transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Maire dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public aux Services Techniques, un an après la clôture de l'enquête sur le site

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la Société ORIL, en vue de l'extension d'un bâtiment Zone d'Activités de Baclair à BOLBEC

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 13 avril 2022, il sera procédé en mairie de BOLBEC, du lundi 9 mai 2022 à 9h au jeudi 9 juin 2022 à 17h, soit pendant une durée de 32 jours, à une enquête publique portant sur le projet de permis de construire déposé par la Société ORIL, en vue de l'extension d'un bâtiment sur son site Zone de Baclair à BOLBEC.

Toute information relative au projet de permis de construire peut être demandée auprès de M. Julien NORMAND, Société ORIL - julien.normand@servier.com

Le public est informé que cette demande de permis de construire s'inscrit dans le cadre d'un projet nécessitant une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Projet relatif à l'installation d'un nouvel atelier de production de principes actifs pharmaceutiques sur les communes de BOLBEC et BAFFRETOIT.

Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Maire de BOLBEC. Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision spéciale accordant la possibilité de commencer les travaux avant délimitance de l'autorisation environnementale est le Préfet de la Seine-Maritime. Les pièces du dossier d'enquête, l'information de la possibilité de commencer les travaux par anticipation, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la Mairie de BOLBEC (9 square du Général Lederc, BP 70045, 76210 BOLBEC) pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville de BOLBEC : www.bolbec.fr et sur un poste informatique mis à disposition du public aux Services Techniques (1 bis rue Louise Michel, 76210 BOLBEC). Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Toute observation peut, en outre, être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur : à l'adresse de la Mairie de BOLBEC : 9 square du Général Lederc, BP 70045, 76210 BOLBEC ou par voie électronique, à l'adresse : services.techniques@bolbec.fr

M. Laurent HONDO, ingénieur SNCF à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assure trois permanences à la mairie de BOLBEC, afin de recevoir les observations du public, aux jours et heures suivants : le lundi 9 mai 2022 de 9h à 12h, le jeudi 19 mai 2022 de 9h à 12h, le jeudi 9 juin 2022 de 14h à 17h. En raison de l'épidémie de covid-19, le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations. Cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définies au niveau national. Le commissaire enquêteur transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Maire dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public aux Services Techniques, un an après la clôture de l'enquête sur le site

APPELS D'OFFRES AVEC PROCEDURE

COMMUNE D'ETOUTTEVILLE

Extension du bâtiment des services techniques RELANCE D'UNE PROCEDURE POUR LOTS INRUC

La commune d'ETOUTTEVILLE, en qualité de maître bâtiment des services techniques. Procédure dématérialisée par consultation sur <https://marchespublics.adm76.com> Date prévisionnelle de début des travaux : 2 Décomposition par lots :
- Lot 02 : gros-œuvre.
- Lot 05 : serrurerie avec variante.
Date limite de remise des offres : vendredi 6 mai 2022

COMMUNE DE PALUEL

Mise en conformité "accès des bâtiments communaux"

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA COUVERTURE

1. Accord sur les marchés publics : la procédure est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'Union Européenne.
2. Identification de l'organisme qui passe le marché : Henri de Saucy, CS 20097, 76450 PALUEL, tel. 02 35 55 44 44, accueil.mairie@mairie-paluel.fr
3. Objet du marché : mise en conformité "accès des bâtiments communaux".
4. Nomenclature CPV : 45210000-2 (travaux de construction)
5. Procédure de passation : procédure MPA
6. Date de début des travaux : 25 mars 2016.
7. Modalités d'attribution : corps d'état séparés.
8. Nombre et consistance des lots :
- 01 : gros-œuvre.
- 02 : serrurerie.
- 03 : plâtrerie, menuiserie bois.
- 04 : électricité.
- 05 : plomberie.
- 06 : revêtement de sol.
- 07 : peintures.
9. Délai d'exécution : le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 30 jours.
10. Modalités de financement et de paiement : Paiement : le délai global de paiement ne pourra excéder 60 jours à compter de la date de réception des travaux.
11. Modalité d'obtention du dossier : le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site suivant : <https://marchespublics.adm76.com>
12. Date limite de réception des offres : 3 juin 2022 à 12h.
13. Modalités de présentation et de remise des offres : Les offres doivent être déposées dans une enveloppe scellée et remise des offres sont précisées dans le règlement de consultation.
14. Durée de validité des offres : 120 jours à dater de la date de remise des offres.
15. Critères de sélection des offres : le maître d'ouvrage sélectionnera les offres classées par ordre de priorité, pour choisir l'offre la plus avantageuse.
16. La valeur technique de l'offre appréciée sur la base des critères suivants :
- N° 1 : le montant de l'offre pour 70 %
- N° 2 : le montant de notation des 2 critères sont précises dans le règlement de consultation (RC)
17. Visite des lieux / Demande de renseignements : Visite des lieux : mairie de PALUEL/ME. Emmanuel LEROUX emmanuel.leroux@mairie-paluel.fr
Renseignements techniques : LNB Architecture-M. C. LEBLANC m.lblanc@lnb-archi.com
17. Date d'envoi à la publication : 22 avril 2022

MAIRIE DE EMANVILLE

Aménagement d'une zone

AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE EMANVILLE
Type de numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 217 602 341 00000
Code postal : 76570. Ville : EMANVILLE
Groupement de commandes : non
Section 2 : communication
Lien vers le profil d'acheteur : <http://mairie-emanville.fr>
Lien vers le profil d'acheteur : <http://mairie-emanville.fr>
Intégralité des documents de la consultation se trouve sur le site internet de la commune.
Utilisation de moyens de communication non conventionnels : FAUTREILLE D'ELORIAN Gwédoys, Email : gwedoyse@fautreille.com
Tel : +33 2 35 91 28 07
Section 3 : procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation :
Capacités techniques et professionnelles : voir l'avis de consultation.
Part. B21-G3 et B22-G4 - Le Code de la commande publique.
Date de publication : 22 avril 2022

courrier cauchois 22/04/2022